

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 29 MARS 2023 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre parent, district 1
Madame Marie-Ève Germain, membre parent, district 2
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement
Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien

MEMBRES ABSENTS

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines
Madame Annie Lachance, directrice des services éducatifs complémentaires par intérim
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence par intérim de madame Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente par intérim, Mme Isabelle Paquet, informe les membres que les points concernant les remplacements à la présidence et à la vice-présidence du CA seront traités en premier lieu.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications apportées à l'ordre des points.

3. ÉLECTION AUX POSTES À LA PRÉSIDENTIE ET À LA VICE-PRÉSIDENTIE

Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim, dépose la lettre de démission de madame Jennifer Petitclerc-Pagé, membre administrateur-parent représentant le district 4 et présidente du CA.

Il est proposé par madame Isabelle Paquet de nommer madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim, présidente de l'élection pour le remplacement des postes à la présidence et à la vice-présidence.

Madame Gignac procède à l'ouverture des mises en candidature.

La secrétaire générale par intérim informe les membres que madame Isabelle Paquet, vice-présidente, accepte le poste de présidente du CA pour terminer l'année en cours. Considérant qu'aucune autre candidature n'est proposée lors de la période des mises en candidature, madame Gignac procède à la fermeture des mises en candidature.

Mme Isabelle Paquet est donc élue, par acclamation, présidente par intérim du CA jusqu'à la fin du mandat, soit le 30 juin 2023.

Remplacement à la présidence du CA

ATTENDU que le poste à la présidence est devenu vacant suite à la démission du membre administrateur-parent occupant ce poste;

ATTENDU que le poste de présidence ne peut être occupé que par un administrateur-parent;

ATTENDU que la vice-présidente accepte de prendre le poste de présidente d'ici à la fin de la présente année scolaire, soit jusqu'à la fin du mandat non-écoulé,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

- DE PROCÉDER** à la nomination temporaire de Isabelle Paquet au poste de présidente du conseil d'administration;
- DE PROCÉDER** au remplacement temporaire de la vice-présidente parmi les trois autres administratrices-parents;
- DE PROCÉDER** aux élections de ces deux postes lors de la première séance en août 2023 lorsque tous les postes d'administrateurs-parents seront comblés, et ce, conformément au processus de désignation des membres.

La secrétaire générale par intérim, Mme Gignac, annonce que le poste de vice-président doit également être comblé jusqu'à la fin du mandat de cette année puisqu'il était occupé par Mme Isabelle Paquet.

Remplacement à la vice-présidence du CA

- ATTENDU** que le poste à la vice-présidence ne peut être occupé que par un administrateur-parent;
- ATTENDU** que Mme Isabelle Paquet accepte de prendre le poste de présidente d'ici à la fin de la présente année scolaire, soit jusqu'à la fin du mandat non-écoulé,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- DE PROCÉDER** à l'élection pour la nomination temporaire au poste à la vice-présidence du conseil d'administration, soit jusqu'à la fin du mandat non-écoulé.

Mme Isabelle Paquet propose la candidature de Mme Marie-Ève Germain, parent administrateur au sein du CA.

Mme Marie-Ève Germain accepte.

Considérant qu'aucune autre candidature n'est proposée, madame Gignac procède à la fermeture des mises en candidature.

Marie-Ève Germain est donc élue à titre de vice-présidente du CA jusqu'au 30 juin 2023.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente par intérim demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- M. Jacques Moffette déclare son conflit au point 11 en lien avec le plan d'effectifs à la direction générale.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 8 février 2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 8 février 2023, tel que présenté;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

La présidente du syndicat de l'enseignement de Portneuf est présente, accompagnée de quelques membres. Elle procède à la lecture d'une lettre d'information et de sensibilisation en lien avec les négociations en cours. Cette lettre sera déposée en annexe au procès-verbal.

7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente différentes activités qui se sont déroulées dans les établissements et dont quelques photographies ont été déposées sur le site Web du centre de services scolaire, soit :

Écoles/ Comité	Projets
Comité EHDAA	Remerciements – initiative persévérance scolaire
École secondaire de Donnacona	Chien (Charly)
Directions de services	Félicitations du MÉQ pour la qualité du rapport annuel du CSS
École de Perce-Neige	Bulletin de nouvelles – Semaine contre l'intimidation

Un coup de chapeau est également souligné pour toute l'équipe de l'école de la Morelle ainsi que l'équipe de soutien du CSS en lien avec les malheureuses circonstances causant la mort d'une des élèves de l'école.

8. PRÉSENTATION DU PROJET DE PEVR POUR CONSULTATION

M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, présente la version préliminaire du PEVR 2023-2027 en vue d'initier la consultation auprès des acteurs mentionnés à l'article 193.8 de la LIP, des différents syndicats et associations ainsi qu'auprès du conseil de la MRC de Portneuf. La consultation débutera le 30 mars 2023 pour se terminer le 28 avril 2023, après quoi des ajustements seront apportés à la version finale du PEVR qui sera présentée au conseil d'administration le 17 mai 2023.

9. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 – FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

ATTENDU QUE le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire du Centre de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER le projet de calendrier 2023-2024 du secteur de la formation générale aux adultes du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA55/22-23.

10. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 – FORMATION PROFESSIONNELLE

ATTENDU QUE le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et les consultations d'usage,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER les projets de calendrier 2023-2024 du secteur de la formation professionnelle du Centre de formation de Portneuf et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote CA56/22-23.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

En l'absence de Mme Myriam Paquet, présidente du comité des ressources humaines, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 20 mars 2023.

12. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation du rapport de présidence, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Plan d'effectifs à la direction générale

ATTENDU QUE l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la personne agissant à titre de directeur général adjoint assiste la direction générale dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs;

ATTENDU l'augmentation importante de la clientèle des dernières années;

ATTENDU l'augmentation importante des sommes investies dans notre CSS et des impacts qui en découlent;

ATTENDU les enjeux actuels de pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU les enjeux de réussite des élèves dans notre CSS et le déploiement du nouveau PEVR,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'AUTORISER l'ajout d'un poste de direction générale adjointe à temps plein au sein du Centre de services scolaire de Portneuf;

ET DE PROCÉDER à l'appel de candidature d'une direction générale adjointe pour une entrée en fonction au 1^{er} juillet 2023.

13. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 22 mars 2023.

14. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Consultation

ATTENDU QUE chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion de ses ressources sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

ATTENDU QUE l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école,

ATTENDU QUE le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026;

- DE CONSULTER** les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire conformément aux dispositions de l'article 211 LIP, et ce, avant l'adoption finale de ce plan;
- DE CONSERVER** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 tel que présenté et de le déposer au répertoire sous la cote CA58/22-23.

Politique de communication

- ATTENDU QUE** cette politique a pour but de favoriser l'efficacité et la cohérence des communications organisationnelles à l'interne et à l'externe;
- ATTENDU QUE** la Politique de communication doit être soutenue, intégrée et respectée par l'ensemble du personnel du Centre de services scolaire de Portneuf et les membres des conseils et des comités qui y sont liés;
- ATTENDU QUE** le projet de politique de communication a fait l'objet d'un processus de consultation auprès des différentes instances,
- SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:
- D'ABROGER** la Politique de communication adoptée au conseil des commissaires le 23 mai 2018;
- D'ADOPTER** la nouvelle Politique de communication du Centre de services scolaire de Portneuf et de la déposer, au répertoire, sous la cote CA5922/23.

Politique relative à l'organisation du transport scolaire

Un projet de politique relative à l'organisation du transport scolaire est présenté. Les membres sont informés du lancement de la consultation.

Demande de propriété superficielle - Ville de Pont-Rouge

- ATTENDU QUE** le conseil d'établissement de l'école du Perce-Neige s'est prononcé unanimement en faveur du projet de patinoire extérieure réfrigérée et couverte puisque ce projet bonifiera l'expérience des élèves et des citoyens;
- ATTENDU QUE** les parties reconnaissent qu'une partie de la patinoire extérieure empiète sur l'immeuble du Centre de services scolaire de Portneuf et qu'il est de l'intérêt commun des parties de régulariser la situation;
- ATTENDU QUE** la Ville de Pont-Rouge entend investir dans des infrastructures qui seront adjacentes à la cour d'école de l'école du Perce-Neige et qu'il est essentiel de consigner les

différentes modalités et conditions de leur entente concernant l'usage dudit immeuble;

ATTENDU QUE l'aménagement des équipements et son entretien seront à la charge entière de la Ville de Pont-Rouge,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'APPROUVER la signature d'une entente de propriété superficielle pour une partie du lot 5 587 794 avec la Ville de Pont-Rouge;

DE MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Mandat d'achats regroupés / Postes informatiques et moniteurs neufs

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Portneuf doit procéder à l'acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du mandat 2023-7525-50 Postes informatiques et moniteurs neufs;

ATTENDU QU' il est fortement encouragé de joindre des regroupements d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de pouvoir acquérir ce genre d'équipements;

ATTENDU QUE les règles budgétaires 2022-2023 indiquent que le Centre de services scolaire de Portneuf s'est vu réserver une somme de 195 141 \$ dans la mesure 50761 – Outils technologiques, 29 271 \$ dans la mesure 50763 – Ressources éducatives numériques ainsi qu'une somme de 232 179\$ dans la mesure 50767 - Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques pour soutenir le centre de services scolaire dans l'acquisition d'équipements informatiques,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ENGAGER le Centre de services scolaire de Portneuf à requérir des équipements selon le mandat 2023-7525-50 Postes informatiques et moniteurs neufs du Centre d'acquisitions gouvernementales, selon les termes et conditions prévus aux documents du mandat et du bordereau le tout représentant une somme de 2 379 058,50 \$, conformément au mandat 2023-7525-50 Équipements et logiciels de réseau;

DE MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Contrat de travaux de construction :

École Saint-Joseph : Remplacement des conduits de fluide caloporteur et du corps de chauffe

- ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 874 600 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 599 633 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles ;
- ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de remplacement des conduits de fluide caloporteur et du corps de chauffe de l'école Saint-Joseph ;
- ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,
- ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :
- SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :
- DE PROCEDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :
- CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Ingénierie Charmichael Ltée
- MANDATER** la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence ;
- D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

15. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 27 mars 2023.

16. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Remplacement d'un membre administrateur-parent

- ATTENDU** que l'année scolaire est avancée et le conseil d'administration compte encore 14 administrateurs actifs;
- ATTENDU QUE** l'absence d'un administrateur n'empêche pas le bon fonctionnement de notre instance de gouvernance;
- ATTENDU** que le mandat de l'administrateur –parent du district 4 vient à échéance le 30 juin 2023;
- ATTENDU** que le comité de parents se rencontrera le 17 avril prochain pour élire les nouveaux membres administrateurs dont le mandat vient à échéance le 30 juin 2023;
- ATTENDU** la période de l'année scolaire en cours et la volonté du CA d'attendre à la prochaine rentrée scolaire pour accueillir le nouvel administrateur-parent,
- SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :
- D'INFORMER** le comité de parents du poste vacant d'administrateur-parent;
- DE DEMANDER** au comité de parents de procéder à l'élection de l'administrateur-parent du district 4 lors de sa séance du 17 avril prochain en prévision de la rentrée scolaire en août 2023;
- DE FONCTIONNER** d'ici là, avec un conseil d'administration formé de 14 personnes.

Processus de désignation des membres des CA

La présidente du comité présente le processus de désignation des membres du conseil d'administration pour les mandats se terminant le 30 juin 2023.

Composition du conseil d'administration : Réflexion à transmettre au MÉQ

Après un tour de roue bien complété, force est de constater que l'implication colossale des membres du personnel et des parents pour devenir candidat au conseil d'administration en décourage plusieurs. Mme Pagé présente un projet de lettre qui sera transmis au ministère afin que ce dernier apporte, le cas échéant, des modifications à la LIP à cet égard.

17. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

18. AUTRES SUJETS

18.1. Indemnité applicable aux jours fériés au sens de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1) pour les suppléants occasionnels

M. Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines, informe les membres de l'entente intervenue concernant l'indemnité applicable aux jours fériés au sens de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1) pour les suppléants occasionnels.

19. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance est prévue le 17 mai 2023.

20. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

21. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale par intérim